CONVENTION DE COOPERATION
entre
L'Université François Rabelais de Tours / France (UFRT)
(UFR Droit, Economie et Sciences Sociales)
et
L'Institut de Touraine (IEFT)
et
le Bureau Culturel de l'Ambassade du Koweït en France

FORMATION

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Vu les règlements en vigueur au Koweït,

ENTRE

L'Université François-Rabelais de Tours (dénommée ici, « UFRT »), représentée par son Président, le Professeur Loïc VAILLANT,

ET

L'Institut de Touraine, représenté par son Directeur, Monsieur Christophe TISSOT,

ET

Le Bureau Culturel de l'Ambassade du Koweït, représenté par son Conseiller Culturel, Monsieur Abdul Rahman ALRADWAN,

<u>ARTICLE 1</u> : OBJET

La présente convention a pour objet de développer des relations dans le domaine de la formation entre :

- l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales (UFR DESS) de l'Université François-Rabelais de Tours,
- le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Etudiant Etranger (CUEFEE) de l'Université François-Rabelais de Tours,
- l'Institut de Touraine, et
- Le Bureau Culturel de l'Ambassade du Koweït en France.

L'objectif de cette convention est la mise en place d'un parcours de formation pour étudiants Koweitiens désirant intégrer une licence de droit français. Ce parcours :

DRAFT

- commence par une formation linguistique à l'Institut de Touraine en vue de l'acquisition d'un niveau de français B1 ; cette partie du parcours se déroule de septembre de l'année X à juin de l'année X+1.
- se conclut par une formation à l'UFRT d'octobre de l'année X+1 à juin de l'année X+2 ; cette formation comprend deux volets : i) une préparation linguistique en vue de l'obtention d'un niveau de français B2, et ii) un volet méthodologique et disciplinaire de préparation à l'intégration en première année de licence de droit. L'objet de cette convention est de préciser les modalités de cette formation à l'UFRT.

A l'issue de ce parcours de formation, sous réserve de succès aux différents examens, les étudiants Koweitiens intègrent la première année de licence de droit français à l'UFRT.

Par ailleurs, l'Ambassade du Koweït souhaite développer des échanges d'étudiants et d'enseignants entre nos établissements d'enseignement supérieur, mais aussi proposer des stages aux étudiants français.

ARTICLE 2 : MODALITES D'ADMISSION ET FORMATION

Le programme de formation proposé à l'Institut de Touraine se déroule selon le calendrier suivant :

- De septembre de l'année X à juin de l'année X+1, les étudiants koweitiens suivent une formation linguistique de 720 heures (sur 36 semaines) en vue de l'obtention d'un niveau de français B1.
- En cas de non obtention du niveau de français B1, les étudiants ajournés peuvent suivre un cours de rattrapage de juillet à septembre de l'année X+1. Ce rattrapage comporte un volume horaire de 240 heures sur 12 semaines.

A la suite du programme de formation à l'Institut de Touraine, le programme de formation proposé à l'UFRT se déroule selon le calendrier suivant :

- En juin de l'année X+1, un comité de sélection composé d'enseignants-chercheurs de l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales procède à la sélection (sur dossier et entretien) d'un groupe de 8 à 20 étudiants koweïtiens basée sur leur niveau académique et leur motivation pour intégrer le programme.
- En octobre de l'année X+1, sous réserve d'avoir obtenu un DELF B1 ou un TCF supérieur à 310, les étudiants sélectionnés en juin de l'année X+1 s'inscrivent à l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales dans un Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises niveau B2 (DUEF B2), parcours « Insertion en licence de droit français ».
- D'octobre de l'année X+1 à janvier de l'année X+2, les étudiants inscrits suivent une formation linguistique et méthodologique de 270 heures, sachant que les étudiants ayant à l'entrée un TCF compris entre 310 et 349 ou un DELF B1 avec un score inférieur à 60/100 doivent obligatoirement suivre un tutorat spécifique (de 3 heures par semaine sur 12 semaines). A l'issue de ce premier semestre de formation à l'UFRT, les étudiants passent un premier examen (pour valider ou non un niveau de français B1+).
- De février à juin de l'année X+2, les étudiants poursuivent leur formation linguistique et méthodologique (avec un volume horaire de 168 heures), mais suivent

DRAFT

également une formation d'initiation au droit français (avec un volume horaire de 156 heures, dont 85 heures spécifiques). En plus de cette formation, les étudiants n'ayant pas validé leur examen à la fin du premier semestre doivent obligatoirement suivre un tutorat spécifique (de 3 heures par semaine sur 12 semaines).

- Fin juin de l'année X+2, les étudiants finissent leur parcours de formation par des examens terminaux. Ces examens ont pour objet d'évaluer si les étudiants ont obtenu un niveau de français B2 et s'ils ont les connaissances disciplinaires nécessaires pour rentrer en première année de licence de droit français.
- En septembre de l'année X+2, les étudiants ayant obtenu leur DUEF B2, parcours « Insertion en Licence de droit français », peuvent s'inscrire en L1 Droit à l'UFRT. En plus des enseignements prévus en licence, les étudiants bénéficient d'un tutorat spécifique pendant toute la première année de licence, à raison de 3 heures par semaine sur 20 semaines (10 semaines chaque semestre).

Le contenu de la formation, délivrée conjointement par l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales et le CUEFEE, est précisé dans l'annexe pédagogique jointe à la convention. Le tableau (page suivante) rappelle les principales étapes du parcours de formation proposé. Les étudiants n'ayant pas réussi les épreuves du DUEF B2, parcours « Insertion en licence de droit français », pourront éventuellement s'inscrire au CUEFEE pour un cours de renforcement linguistique à la rentrée suivante.

Période	**Lieu de formation**	**Objectif**
Septembre de l'année X à juin de l'année X+1	Institut de Touraine	Obtention d'un niveau de français B1
Juillet à septembre de l'année X+1	Institut de Touraine	Obtention d'un niveau de français B1 (en cas de non succès à la période précédente)
Octobre de l'année X+1 à janvier de l'année X+2	Université de Tours	Obtention d'un niveau de français B1+
Février à juin de l'année X+2	Université de Tours	Obtention d'un niveau de français B2 et du DUEF B2, parcours « Insertion en licence de droit français »
Septembre de l'année X+2 à juin de l'année X+5	Université de Tours	Obtention d'une licence de droit français

Tableau 1 – Principales étapes du parcours de formation.

<u>ARTICLE 3</u> : FRAIS D'INSCRIPTION A L'INSTITUT DE TOURAINE

Les frais d'inscription pour le programme de formation à l'Institut de Touraine de septembre à juin s'élèvent à :

- 6 760 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 8 et 12 étudiants
- 6 084 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 12 et 20 étudiants.

Pour le programme de rattrapage à l'Institut de Touraine (de juillet à septembre, en cas de non obtention du niveau B1 permettant de poursuivre le programme à l'Université de Tours), les frais d'inscription s'élèvent à :

- 2 040 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 8 et 12 étudiants

DRAFT

- 1 836 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 12 et 20 étudiants.

Le versement des frais d'inscription à l'Institut de Touraine s'effectuera sur présentation d'une facture à l'inscription des étudiants. La facture sera libellée et adressée par l'IEFT à l'Ambassade du Koweït. Le paiement se fera par virement dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

<u>ARTICLE 4</u> : FRAIS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE TOURS

Les frais d'inscription dans le Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises niveau B2, parcours « Insertion en Licence de droit français » seront réglés par l'Ambassade du Koweït et s'élèvent à :

- 5 100 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 8 et 12 étudiants
- 4 590 euros par étudiant du Bureau Culturel du Koweït pour un groupe entre 12 et 20 étudiants.

Les frais d'inscription à l'Université François Rabelais de Tours comprennent l'ensemble des heures de tutorat prévues. Leur versement s'effectuera sur présentation d'une facture à l'inscription des étudiants dans la formation proposée. La facture sera libellée et adressée par l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales de l'Université de Tours à l'Ambassade du Koweït. Le paiement se fera par virement au nom de l'Agent Comptable de l'Université François-Rabelais de Tours, dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

<u>ARTICLE 5</u> : OBLIGATIONS DU BUREAU CULTUREL DU KOWEIT

Chaque année, le Bureau Culturel de l'Ambassade du Koweït s'engage à entreprendre les démarches auprès de l'Université du Koweït afin de demander des bourses, financées par le gouvernement du Koweït et destinées à des étudiants français pour se rendre au Koweït afin d'apprendre l'arabe ou approfondir leurs connaissances.

<u>ARTICLE 6</u> : OBLIGATIONS DE L'INSTITUT DE TOURAINE

L'Institut de Touraine s'engage à former les étudiants Koweïtiens en français dans le cadre de ses cours intensifs de langue française (cours multinationalités), selon le calendrier pédagogique et les modalités définies aux articles 2 et 3 de la présente Convention.

L'Institut de Touraine transmet au Bureau Culturel de l'Ambassade du Koweït les rapports pédagogiques nécessaires au suivi des étudiants : assiduité, notes, résultats aux DELF, etc. Il alerte le Bureau Culturel en cas de problèmes.

L'Institut de Touraine inscrit les étudiants aux sessions d'examen DELF organisées par ses soins, avec l'accord du Bureau Culturel. Il transmet les résultats des étudiants au Bureau Culturel.

DRAFT

L'Institut de Touraine fournit aux étudiants un logement, dont le règlement incombe directement aux étudiants. Les étudiants Koweïtiens sont systématiquement accueillis en famille d'accueil à leur arrivée, pour faciliter leur immersion culturelle et linguistique. D'autres formules d'hébergement existent et peuvent être réservées par les étudiants durant leurs études à l'Institut de Touraine.

L'Institut de Touraine assiste les étudiants dans leurs démarches administratives : rendez-vous à l'OFII, ouverture de compte bancaire, etc.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Chaque mois, l'UFRT communique au Bureau Culturel du Koweït un rapport d'assiduité des étudiants inscrits, enrichi des appréciations des professeurs. Dans le cadre du Diplôme Universitaire proposé, le système d'évaluation des connaissances est celui approuvé par l'UFRT. Il comprend à la fois des examens terminaux et des contrôles continus, sachant que l'assiduité et la participation en cours sont prises en considération dans l'évaluation des étudiants.

A son inscription, l'étudiant devra payer la sécurité sociale obligatoire (à titre indicatif, le montant est de 203 euros pour l'année 2012).

A PRECISER (en particulier la couverture santé pendant le DU)

ARTICLE 8 : SUIVI DE LA CONVENTION

Les responsables pédagogiques et/ou scientifiques du projet sont :

- pour l'Université François-Rabelais de Tours : Mme Claude OPHELE, Doyen de l'UFR Droit, Economie et Sciences Sociales, et Alain Koenig, Directeur du CUEFEE
- pour l'Institut de Touraine, M. Christophe TISSOT,
- pour le Bureau Culturel du Koweït, M. ???????

Les trois institutions cosignataires désignent chacune deux membres pour constituer un comité de pilotage qui se réunit au moins deux fois par an (un mois avant la fin de chaque semestre de formation), pour faire le point sur les problèmes rencontrés par les étudiants.

Plus généralement, ce comité de pilotage a pour objectif de mesurer les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année au Service des Relations Internationales de l'UFRT.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT

Le programme de coopération défini fait l'objet d'une annexe pédagogique et d'une annexe financière jointes à la présente convention, soumises à l'approbation des autorités de tutelle.

DRAFT

<u>ARTICLE 9</u> : ASSURANCES

Les partenaires devront veiller à ce que les étudiants et personnels impliqués dans l'échange bénéficient, en matière d'assurances, de la couverture nécessaire en la matière, conformément aux textes juridiques en vigueur dans chacun des pays.

<u>ARTICLE 10</u> : DUREE, LITIGE ET RESILIATION :

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 2 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de renouvellement, elle sera à nouveau présentée devant les instances concernées, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les parties s'en remettront au tribunal compétent sur le territoire français.

Toute modification au présent texte, décidée d'un commun accord par les contractants, devra être soumise à l'appréciation des autorités de tutelle.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en langue française et deux en arabe, la version française faisant foi.

Fait à Tours, le
Le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

M. le Professeur Loïc VAILLANT

Fait à Paris, le
Le Conseiller Culturel
de l'Ambassade du Koweït

M. Abdul Rahman ALRADWAN

Fait à Tours, le
Le Directeur de l'Institut de Touraine

M. Christophe TISSOT

DRAFT